

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

DE LA COMMUNE D'ÉCLUZELLES

Séance du 10 octobre 2016

L'an deux mil seize, le lundi dix octobre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mmes BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine ;

MM. BAUBION Germain (retardé), COUTY Gabriel, LOPEZ Alfredo, MARTIN Claude, PRÉVOST Bernard et ROUSSEL Éric (retardé)

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : Mmes BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL) et DUEZ Amandine et M. PICHOT Bertrand.

DEL18-OCT16

Étaient absents :

M. Claude MARTIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET :

**Élaboration du PLU :
délibération sur la
partie diagnostic du
rapport de présentation**

Madame le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que, par délibération DEL35NOV14 du 20/11/2014, a été prescrit le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de concertation ;

Considérant l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement ;

Considérant que le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services ;

DATE DE CONVOCATION :
03/10/2016

Considérant que ce rapport présente également une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et qu'il doit être en mesure de justifier les objectifs compris dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et au regard des dynamiques économiques et démographiques ;

RENDU EXECUTOIRE LE :

Considérant enfin les ateliers de concertation publique avec les habitants qui se sont tenus à Ecluzelles le 25 novembre et le 06 décembre 2015 sur les enjeux du territoire communal ;

Considérant aussi la présentation du diagnostic territorial sur les tendances démographiques, l'habitat et les prévisions en la matière, de l'emploi et de l'activité, des équipements et services, des transports, de l'état initial de l'environnement, de l'urbanisation, des ressources naturelles, ainsi que des risques, nuisances et pollutions qui a été fait le 29 juin 2016 aux élus et le 19 septembre 2016 aux personnes publiques associées ;

Considérant les enjeux ainsi dégagés par ce diagnostic pour la commune d'Écluzelles et les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement ;

Le Conseil Municipal d'Écluzelles :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 151-4 et de R. 151-1 à R 151-5,

Vu la délibération du 20/11/2014 prescrivant le lancement de l'élaboration du PLU et fixant les modalités de concertation,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir débattu,

- PREND ACTE des éléments figurant dans le document de diagnostic ainsi que les enjeux communaux qui en ont été dégagés,
- DÉCIDE d'engager la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'appuie sur ces enjeux.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christine RENAUX-MARÉCHAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801369-20161010-DEL18OCT16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016
Publication : 17/10/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation